



La Milice Canadienne-Française depuis 1760

CHAPITRE I

LE RÈGNE MILITAIRE. — LES CAPITAINES DE MILICE. — DÉSARMEMENT GÉNÉRAL. — RÉVOLTE DE PONTIAC. — NOS VOLONTAIRES DANS L'OUEST. — L'ACTE DE QUÉBEC. — INVASION AMÉRICAINE. — LA MILICE REPREND LES ARMES. — COMPAGNIES DE MILICE SUR PIED DE GUERRE. — LE PLAN DE DUCALVET. — DEUX BATAILLONS DE MILICE AJOUTÉS AU "ROYAL AMÉRICAIN." — 1760-1796.



ANS faire la moindre allusion à l'histoire de la milice canadienne du "temps des Français," nous commençons notre récit avec la période anglaise. L'été de 1760, le général Murray, remontant le fleuve, de Québec à Montréal, avec une partie des troupes anglaises, comptait se joindre en route, ou près de Montréal, à l'autre aile de cette armée que l'on savait être aux environs du lac Champlain, et, comme il était facile en ce moment de prévoir le triomphe prochain et définitif des forces britanniques, il prit des mesures afin de mettre la population au courant de ses projets. Ayant déjà reçu la soumission de quelques paroisses, il invita les autres à suivre cet exemple et annonça que les Canadiens formant corps avec les troupes françaises seraient transportés en France comme soldats réguliers. Quatorze cents hommes de la seigneurie de Boucherville prêtèrent serment de neutralité. "De tous côtés, dit Garneau, les miliciens, voyant le pays perdu, déposaient les armes." La capitulation de Montréal eut lieu le 8 septembre. "Les Canadiens qui n'avaient pas encore quitté l'armée française l'abandonnèrent tout à fait, et la paix la plus profonde régna bientôt dans toute la province," ajoute cet historien.

Alors commença un nouveau régime d'administration, connu sous le nom de *règne militaire*. Il ne resta dans la colonie que le nombre de soldats anglais utile à la garde des forts; la loi martiale fut maintenue, en attendant la signature de la paix entre les puissances; les autorités nouvelles prirent des Suisses-Français pour secrétaires, afin de s'entendre avec les habitants; les capitaines de milice des paroisses furent revêtus du pouvoir judiciaire qu'exercent à présent nos juges de paix; deux Canadiens distingués, Jacques Belcourt de Lafontaine et Joseph-Etienne Cugnet, sieur de Saint-Etienne, formèrent partie du tribunal supérieur auquel les petites cours en appelaient.

Notre milice, si vaillante dans les guerres du passé, recevait ainsi un témoignage éclatant de la considération qu'elle avait su inspirer. Une ordonnance prescrivit, il est vrai, de remettre aux magasins militaires les armes qui restaient dans les familles, mais il ne fut prise aucune mesure pour exécuter cette décision. "Nous ne respirons que la soumission aux ordres de Sa Majesté," disait un mémoire adressé au roi d'Angleterre par les Canadiens—et cela suffit pour entretenir le calme de part et d'autre.